

**ORGANISATION DE LA DISCUSSION
DES TEXTES INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR**

Projet de loi n° 1378 du 28 janvier 2004, présenté par M. Luc Ferry, ministre de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, relatif à l'**application du principe de laïcité dans les écoles, collèges et lycées publics**.

Article 1^{er}. Il est inséré dans le code de l'éducation un article L. 141-5-1 ainsi rédigé : « dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. »

Article 2. La présente loi est applicable : dans les îles Wallis et Futuna ; dans la collectivité départementale de Mayotte ; en Nouvelle-Calédonie.

→ <http://www.assemblee-nationale.fr/12/projets/pl1378.asp>

Projet de loi n° 344 du 7 novembre 2012 **ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe**, présenté par M^{me} Christiane Taubira, garde des Sceaux, ministre de la Justice.

Article 1^{er}. Le Code civil est ainsi modifié :

1° il est inséré un article 143 ainsi rédigé :

« Art. 143. – Le mariage est contracté par deux personnes de sexe différent ou de même sexe. » [...]

4° L'article 163 est ainsi rédigé :

« Art. 163. Le mariage est encore prohibé entre l'oncle et la nièce ou le neveu, la tante et la nièce ou le neveu. »

→ <http://www.assemblee-nationale.fr/14/projets/pl0344.asp>

Projet de loi n° 2183 du 23 juillet 2014 relatif au **droit des étrangers en France**, présenté par M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur.

Article 1^{er}. L'article L. 311-9 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile est remplacé par les dispositions suivantes : « Art. L. 311-9. – L'étranger admis pour la première fois au séjour en France [...], et qui souhaite s'y maintenir durablement, prépare son intégration républicaine dans la société française. [...] L'étranger conclut avec l'État, sur le territoire national, un contrat personnalisé fixant le parcours d'accueil et d'intégration par lequel il s'engage à : suivre la formation civique prescrite par l'État relative aux valeurs et institutions de la République, aux droits et devoirs liés à la vie en France et à la connaissance de la société française ; suivre, lorsque le besoin en est établi, la formation linguistique prescrite par l'État visant à l'acquisition d'un niveau suffisant de connaissance du français ; [...]

Art. 11. « Art. L. 313-20. – La carte de séjour pluriannuelle portant la mention "passeport talent", d'une durée maximale de quatre ans, est délivrée, dès sa première admission au séjour [...]

« 2° À l'étranger qui occupe un emploi hautement qualifié, pour une durée égale ou supérieure à un an, et justifie d'un diplôme sanctionnant au moins trois années d'études supérieures ou d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans d'un niveau comparable. [...]

« 4° À l'étranger, titulaire d'un diplôme équivalent au grade de master, qui mène des travaux de recherche ou dispense un enseignement de niveau universitaire [...]

« 6° À l'étranger qui procède à un investissement économique direct en France ; [...]

« 9° À l'étranger dont la renommée internationale est établie, qui vient exercer en France une activité dans un domaine scientifique, littéraire, artistique, intellectuel, éducatif ou sportif.

Art. 22. L'article L. 561-2 du même code est remplacé par les dispositions suivantes : « Art. L. 561-2. – L'autorité administrative peut prendre une décision d'assignation à résidence à l'égard de l'étranger qui ne peut quitter immédiatement le territoire français mais dont l'éloignement demeure une perspective raisonnable [...]

Art. 23. « Art. L. 221-6. – Les journalistes peuvent accéder aux zones d'attente dans les conditions fixées par décret en Conseil d'État. »

→ <http://www.assemblee-nationale.fr/14/projets/pl2183.asp>

Répartition des députés par tendance et circonscription

Député	Parti	Circonscription, exemple de commune
M. Alexis A.	EÉLV	21 ^e de Paris, 20 ^e arrondissement
M. Fabian B.	FG	8 ^e de la Loire-Atlantique, Saint-Nazaire
M ^{lle} Nolwenn B.	MoDem	12 ^e du Rhône, Sainte-Foy-lès-Lyon
M ^{lle} Andie B.	Alsace d'abord	2 ^e du Haut-Rhin, Rouffach
M ^{lle} Laurine C.	PS	14 ^e du Pas-de-Calais, Hénin-Beaumont
M. Gillian C.	EÉLV	6 ^e de la Haute-Garonne, Lègevin
M ^{lle} Victoire D.	PCF	2 ^e de la Guyane, L'Oyapock
M. Clément D.	FN	6 ^e de la Marne, Montmirail
M ^{lle} Pauline F.	UMP	15 ^e du Nord, Hazebrouck
M ^{lle} Marie H.	UMP	5 ^e de la Côte-d'Or, Gevrey-Chambertin
M. Romain H.	MRC	5 ^e de la Gironde, Pauillac
M. Randy I.	PCD	1 ^{re} de La Réunion, Saint-Denis
M. Reda I.	PS	5 ^e de l'Hérault, Saint-Chinian
M. Victor J.	FN	7 ^e des Alpes-Maritimes, Antibes
M ^{lle} Garance L.	FN	1 ^{re} des Yvelines, Versailles
M. Lucas L.	UDI	12 ^e des Bouches-du-Rhône, Marignane
M ^{lle} Clara L.	MPF	12 ^e de la Seine-Maritime, Gournay-en-Bray
M ^{lle} Alexandra L.	FN	9 ^e du Val-d'Oise, Gonesse
M. Jérôme M.	PS	10 ^e de la Moselle, Florange
M. Lucas M.	UMP	5 ^e de la Charente-Maritime, Marennes
M. Adrien M.	NPA	2 ^e du Finistère, Brest
M. Maxime M.	BI	2 ^e des Pyrénées-Orientales, Rivesaltes
M. Nicolas Q.	UMP	2 ^e de l'Yonne, Chablis
M ^{lle} Émilie Re.	LO	1 ^{re} du Gers, Auch
M ^{lle} Émilie Ro.	PS	4 ^e du Doubs, Sochaux
M. Jean Philippe S.	NPA	2 ^e des Ardennes, Rocroi
M. Elliott S.	PS	1 ^{er} du Lot, Cahors
M. Romain T.	PRG	5 ^e de la Manche, Cherbourg
M ^{lle} Clémence V.	PS	1 ^{re} du Puy-de-Dôme, Clermont-Ferrand
M ^{lle} Mathilde V.	FG	2 ^e de l'Isère, Vizille
M ^{lle} Alice V.	UMP	2 ^e de la Savoie, Albertville

Carte des circonscriptions législatives : → <http://www.assemblee-nationale.fr/>

Répartition des députés dans l'hémicycle

Président de séance

Maxime M. BI	Alexandra L. FN		Romain T. PRG	Romain H. MRC	Adrien M. NPA	Jean Philippe S. NPA
Clément D. FN	Victor J. FN	Lucas L. UDI	Alexis A. EÉLV	Gillian C. EÉLV	Mathilde V. FG	Fabian B. FG
	Garance L. FN	Pauline F. UMP	Alice V. UMP	Marie H. UMP	Victoire D. PCF	Émilie Re. LO
Clara L. MPF	Andie B. Alsace d'abord	Randy I. PCD	Lucas M. UMP	Nicolas Q. UMP	Elliott S. PS	Jérôme M. PS
		Nolwenn B. MoDem	Émilie Ro. PS	Laurine C. PS	Clémence V. PS	Reda I. PS

NB : ce document doit servir, lors d'une séance d'ECJS (éducation civique, juridique et sociale) par une classe de première ES, à une reconstitution d'un débat parlementaire. Le but est de faire comprendre aux élèves le fonctionnement de l'Assemblée nationale, ainsi que les différentes tendances politiques existantes en France.

Le nombre de députés de chaque tendance n'est pas représentatif des résultats électoraux (qui aurait limité le choix à seulement deux partis). L'attribution des partis aux élèves a dépendu de leur place dans la salle, sans tenir compte des vœux des-dits élèves, qui doivent jouer le jeu en s'appropriant l'idéologie du parti et l'identité de la circonscription qui leur a été confié. Le but recherché est d'obtenir un maximum de diversité d'opinion lors du débat.